

Avis n°2023-24 du CSRPN Occitanie

relatif à

la proposition de création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
sur l'aqueduc de Pézenas (communes de Tourbes et Pézenas, 34)

Vu l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 12 septembre 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 27 octobre au 5 novembre,

Considérant

- que l'aqueduc de Pézenas accueille de grandes populations de Chiroptères, espèces de statut PNA, tant pour l'hivernage que pour la reproduction,
- que l'arrêté préfectoral permettra d'interdire ou de limiter certaines activités sur un périmètre immédiat,
- et que des pratiques agricoles plus vertueuses pourront être proposées aux exploitants des environs à travers le dispositif MAEC,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel émet un avis favorable, assorti des réserves suivantes :

- **ajouter une interdiction d'usage de produits phytocides, notamment glyphosate, pour l'entretien des parties aériennes de l'aqueduc,**
- **conserver une confidentialité des données, en ne permettant pas de restitution publique à une échelle plus précise que 1/25000° ,**
- **vérifier l'articulation de l'APPB avec un possible statut de protection lié au patrimoine historique sur la zone,**
- **ajouter la DRAC aux membres du comité de gestion de l'APPB.**

Toulouse, le 6 novembre 2023,



La présidente du CSRPN Occitanie